



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Contrat de Ville CC. Warndt / Creutzwald

quartiers2030

APPEL A PROJETS 2026

Du CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Date limite de dépôt des dossiers : 30 décembre 2025

L'appel à projets est disponible sur le site de la ville de Creutzwald

Tout dossier incomplet ou parvenu au-delà de cette date ne sera pas pris en compte ; dossier à compléter sur DAUPHIN et à transmettre impérativement à la ville de Creutzwald par mail (voir page 21)



SOMMAIRE

PAGES

1. A PROPOS DU CONTRAT DE VILLE

A- <u>Introduction : Définition Politique de la Ville</u>	4-5
➤ Triple objectifs de la circulaire du 31 aout 2023	
➤ 4 thématiques prioritaires au niveau national	
B- <u>Les signataires du nouveau Contrat de Ville</u>	5
C- <u>Liste des Quartiers Prioritaires (QPV) concernés</u>	6-10

2. LES PRINCIPALES THEMATIQUES DE L'APPEL A PROJETS

A- <u>Education et Parentalité</u>	11
A.1. Réussite éducative	
A.2. Le soutien à la parentalité	
B- <u>Thématique accès à la culture et au sport</u>	12
B.1. Accès à la culture	
B.2. Accès au sport	
C- <u>Thématique Accès au droit, à la santé, égalité Femmes-Hommes</u>	13-14
C.1. Accès au droit	
C.2. Egalité Femmes-Hommes	
C.3. La santé	
D- <u>Thématique animation sociale, citoyenneté, jeunesse</u>	15
D.1. Animation sociale et participation citoyenne	
D.2. La jeunesse	

E- <u>Thématique Prévention et délinquance</u>	15
F- <u>Thématique Emploi et insertion professionnelle</u>	15-16
G- <u>Thématique logement, environnement et cadre de vie</u>	16
G.1. Logement	
G.2. Environnement et cadre de vie	

3. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

A- <u>Les critères d'éligibilité et d'examen des dossiers</u>	17-18
A1. Critères d'éligibilité	
A2. Critères d'examen des dossiers	
A3. En cas de renouvellement d'une action	
B- <u>Procédure</u>	19-20
C- <u>Les exclusions de l'appel à projets</u>	20
D- <u>Liste des contacts</u>	21

1. A PROPOS DU CONTRAT DE VILLE

A- INTRODUCTION : définition de la Politique de la Ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les signataires du contrat de ville se sont engagés depuis 2015 à mettre en œuvre la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de Creutzwald et agir dans l'intérêt des habitants des quartiers ;

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de Creutzwald / CC.Warndt 2015-2020 constituait le cadre unique de la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur notre territoire. Les contrats de ville ont été prorogés et se sont achevés au 31 décembre 2023 pour laisser la place à une nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » qui couvre la période 2024-2030.

Un nouvel appel à projets pour l'année 2026 est élaboré avec les axes stratégiques relatés dans les pages suivantes.

Vous pouvez prendre connaissance de la synthèse de ces concertations citoyennes via le lien suivant : <https://anct.gouv.fr/ressources/publication-quartiers-2030-vos-projets-pour-les-quartiers>

Le périmètre d'intervention reste celui des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :

- **Quartier MAROC**
- **Quartier BRECKELBERG / FATIMA**

Triple objectifs de la circulaire du 31 aout 2023

Le triple objectif du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles :
 - La sécurité
 - L'écologie du quotidien
 - L'accès à tous les services publics que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour des Quartiers 2030.

4 thématiques prioritaires au niveau national

- **Accès à l'emploi des habitants** : la formation, l'accompagnement au développement économique de l'entrepreneuriat
- **Le cadre de vie et la transition écologique**
- **La sécurité** : lutte contre le trafic de stupéfiants et toute forme de délinquance
- **La jeunesse** : un soutien au niveau du parcours scolaire, la formation qualifiante pour une insertion sociale et professionnelle réussie.

B- Les Signataires du nouveau Contrat de Ville

Le Contrat de Ville « engagements Quartiers 2030 » a été signé par :

- Le Préfet de Région
- Le Président de la Communauté de Communes du Warndt
- Le Maire de Creutzwald
- Le Président du Conseil Départemental de Moselle
- Le Président de La Région Grand Est
- Le Procureur de la République près du TJ de Metz
- Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- Le Directeur Régional de France Travail
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine
- Le Directeur Général de MOSELIS
- Le Directeur Général de VIVEST
- Le Directeur Général de CDC HABITAT

Le Contrat de Ville est piloté par la Commune de Creutzwald.

C- Liste des QPV concernés

Le Contrat de Ville s'appuie sur la nouvelle géographie prioritaire qui reste identique pour le territoire de la C.C.Warndt.

La commune de Creutzwald comporte deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) :

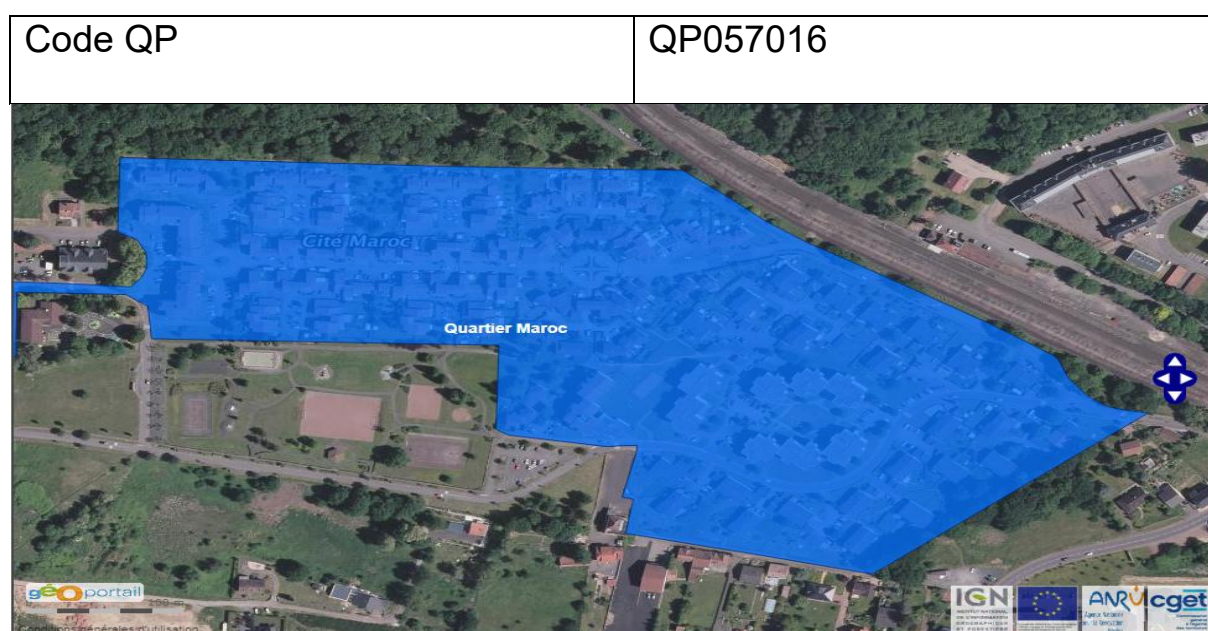
- **Maroc (1 093 habitants)**
- **Breckelberg / Fatima (1 299 habitants)**

Le décret N°2023-1314 du 28 décembre 2023 fixe la liste des quartiers prioritaires.

Sur le site sig.ville.gouv.fr, se trouve l'atlas des QPV ainsi que la liste des rues faisant partie de la géographie prioritaire.

Le **Quartier Garang**, ancien Quartier Veille Active (QVA) et considéré comme **poche de pauvreté** dans le nouveau Contrat de Ville, et pourra à ce titre bénéficier de crédits financés par le programme 147 sous certaines conditions.

→ QUARTIER MAROC



La cité Maroc se positionne au sud-ouest de la ville de Creutzwald, en limite avec la commune d'Ham-sous-Varsberg.

Elle se situe sur un plateau, à proximité des anciens sites d'extraction charbonnier, au-delà de la voie ferrée. Le quartier est limité au Nord par la forêt de la Houve.

Un habitat collectif dense se positionne en entrée de quartier sur la partie Est, en bordure de voie ferrée. Sur la partie ouest s'étend l'habitat minier le long de la voie de circulation. Entre les deux, un quartier très dense, datant de la fin des années 1970 se prolonge au-delà des collectifs situés à l'Est, jusqu'à l'Eglise. Le bâtiment de la maternelle et le centre social viennent en arrière de

l'édifice religieux. Les immeubles collectifs ont fait l'objet de gros travaux d'entretien et réhabilitation. Le bâti est donc en bon état et donne l'image d'un quartier résidentiel.

Les espaces extérieurs sont aménagés. Le quartier possède un vaste secteur de loisirs ouverts regroupant différents équipements, en limite de quartier. En revanche, aucun commerce n'existe dans le quartier. Un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.E.P.) est cependant à disposition des habitants : « La Farandole ».

Un nouveau complexe sportif a vu le jour en 2023 et a permis d'apporter une nouvelle dynamique sur le quartier avec l'installation d'associations sportives et culturelles sur le site.

La structure ambitionne d'être un véritable lieu de rencontre pour les habitants du quartier, même si son rayonnement en dépassera la limite géographique.

A noter que l'on trouve également des associations caritatives sur le quartier : Conférence St Vincent de Paul, la Croix Rouge, le Secours populaire.

Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2020 (source INSEE 2020)

	Quartier Maroc	Ville
Part des ménages imposés	22%	42%
Part des familles monoparentales parmi les ménages	26.3%	16.4%
Part des ménages de 4 OU 5 personnes et plus	20.8%	9.9%
Part logements sociaux	95%	31%
Part des ménages locataires	80.7%	
Part des ménages dont l'origine du revenu déclaré est constituée à 100% des prestations sociales	31%	21%
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	49%	21%
Taux de bas revenus déclarés	67%	32.5%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	31.4%	
Part de la population sans diplôme	50.80%	
Part des étrangers dans la population	15.10%	
Taux de chômage (au sens du recensement)	31.7%	

→ QUARTIER BRECKELBERG / FATIMA



Le quartier du Breckelberg- Fatima a été édifié après la Seconde Guerre mondiale pour faire face à la forte croissance urbaine liée à l'exploitation charbonnière. Il se positionne en entrée de ville en arrivant de Carling par la D 23 sur une partie en plateau.

Le centre-ville qui se trouve en partie basse, en fond de vallée, n'est pas très éloigné à vol d'oiseau du quartier. Le quartier Breckelberg se trouve autour du centre-ville et se compose à la fois d'immeubles collectifs, d'habitat pavillonnaire et d'habitat de cités minières.

Du fait de la proximité avec le centre-ville, il n'existe pas de services tertiaires spécifiques sur le quartier. En revanche le quartier ne manque pas d'équipements : un centre social, un Centre Moselle Solidarités, deux bâtiments de maternelle et un bâtiment élémentaire composant le groupe scolaire primaire Albert Schweitzer, ainsi que le lycée Félix Mayer regroupant trois filières : générale, professionnelle et technique, des gymnases, des city-stades...

Quelques commerces subsistent en pied d'immeuble rue des Chênes en périphérie du quartier (pharmacie, coiffeurs, boucherie). De l'autre côté du quartier, rue du Barrois, on trouve un supermarché, une boulangerie ainsi que des concessionnaires automobiles, hors quartier. Concernant le quartier Fatima, il est à noter la présence du groupe scolaire Jules Ferry et d'un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.E.P.) : « la Ribambelle ».

Le passage de la rue du Barrois marque une séparation franche et forte entre la partie Breckelberg et Fatima de l'autre côté de la voie. La particularité de la composition de ce

quartier l'assimile plus à une succession d'îlots et de groupes d'immeubles qu'à véritablement un quartier en soi.

Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2020 (source INSEE 2020)

	Quartier Breckelberg Fatima	VILLE
Part des ménages imposés	21%	42%
Part des familles monoparentales parmi les ménages	20.6%	16.4%
Part des ménages de 4 ou 5 personnes	23.5%	9.9%
Part des logements sociaux	87.8%	31%
Part des ménages locataires	67.9%	
Part des ménages dont l'origine du revenu déclaré est constituée à 100% des prestations sociales	24%	21%
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	47%	22%
Taux de bas revenus déclarés	61%	32.5%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	30%	
Part de la population sans diplôme	58.1%	
Part des étrangers dans la population	27.20%	
Taux de chômage (au sens du recensement)	33%	

→ Quartier Garang

Situé au nord-est de la ville de Creutzwald, le quartier Garang est peu éloigné du centre-ville.

Il s'agit d'un quartier essentiellement résidentiel composé de collectifs, au nord et au sud, de maisons individuelles (cités minières et pavillons). Les collectifs ont été entièrement réhabilités au milieu des années 1990.

Les abords des immeubles présentent certains attraits : pelouses parsemées de plantations d'arbres, aires de jeux récentes, city stade.

Le quartier possède un collège classé REP (**R**éseau d'**E**ducation **P**rioritaire), un gymnase, un point d'accueil social ainsi que des aires de sport et jeux. Il existe aussi quelques commerces de proximité : une pharmacie, un salon de coiffure.

Enfin, la population est majoritairement retraitée et ouvrière. Il est à noter que le quartier compte peu d'habitants étrangers.

Anciennement classé Zone Sensible Urbaine, le quartier Garang ne fait plus partie du dispositif politique de la ville au vu de la nouvelle géographie prioritaire malgré la classification du collège

Jacques- Yves Cousteau en R.E.P. Par ailleurs, le niveau de vie du Garang reste faible et le quartier connaît une augmentation d'incivilités (vandalisme, délinquance, économie souterraine).

En raison de ces éléments, la ville de Creutzwald et la C.C.Warndt ont demandé que dans le cadre du Nouveau Contrat de Ville « engagements quartiers 2030 », ce quartier soit considéré comme « poche de pauvreté » et puisse ainsi bénéficier de crédits financés par le programme 147, afin que les actions sociales et citoyennes mobilisant le droit commun puissent se dérouler.

2. LES PRINCIPALES THEMATIQUES DE L'APPEL A PROJETS

Voici les enjeux locaux qui ont été déterminés lors de l'écriture du Contrat de Ville :

A- THEMATIQUE EDUCATION ET PARENTALITE

A.1. Réussite éducative

La réussite éducative est un domaine qui a été historiquement intégré dans la Politique de la Ville en permettant de développer une approche large de la réussite scolaire à travers avec un continuum « éducation – culture – sport », sur les temps scolaires notamment, permettant ainsi une démocratisation des pratiques.

De même, l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires a été renforcée dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT).

A noter, que les 3 groupes scolaires situés en périmètre Politique de la Ville sont classés dans le Réseau d'Education Prioritaire (REP) du collège Cousteau de Creutzwald.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- **Lutte contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, favoriser la scolarisation des – 3 ans**
- **Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de leurs enfants**
- **Approche des thématiques santé et bien-être des élèves**

A.2. Le soutien à la parentalité

Le territoire est très engagé en ce domaine avec le soutien aux deux lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), la Ribambelle à Fatima et la Farandole à Cité Maroc.

Par ailleurs, le réseau de professionnels est opérant sur le territoire et de nombreuses actions sont menées chaque année en direction des familles au sein des centres sociaux ou dans le cadre scolaire avec le service de PMI du Département.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Renforcer les actions de terrain au plus près des parents des quartiers prioritaires**
- ✓ **Renforcer les réponses individuelles et collectives pour le soutien aux parents d'adolescents et de jeunes adultes.**

B- THEMATIQUE ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

B.1. Accès à la culture

Il existe une dynamique positive au sein de la commune afin de donner un accès à la culture et aux pratiques artistiques des habitants.

De nombreux ateliers sont proposés sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Conforter la dynamique de renouvellement des propositions culturelles pour aller vers de nouveaux publics**
- ✓ **Engager une coopération régulière avec la Médiathèque Intercommunale du Warndt et une nouvelle coopération avec la Boîte à Souvenirs pour favoriser la fréquentation des habitants des quartiers prioritaires**

B.2. Accès au sport

De nombreuses associations sportives participent au rayonnement de la ville qui est particulièrement bien dotée en termes d'infrastructures (gymnases, city stade, stade nautique, piste de pumptrack, parcours de santé, mini-golf...).

Des opérations régulières permettent l'accès à la pratique sportive des plus jeunes notamment sur les temps extrascolaires : tickets sport, animations estivales, Moselle Jeunesse.

La Politique de la Ville a également permis, ces dernières années, de mener des actions vers un public minoritairement présent dans les associations : les femmes.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Mise en place d'une approche sport / santé**
- ✓ **Favoriser la pratique sportive des femmes, des mères de familles notamment.**
- ✓ **Favoriser la pratique sportive du public sénior avec des actions adaptées.**

C- THEMATIQUE ACCES AU DROIT, A LA SANTE, EGALITE FEMME-HOMMES

C.1. Accès au droit

La Communauté de Communes et la Ville de Creutzwald se mobilisent fortement pour permettre un accès au droit à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité, et au-delà.

Le Point Justice de Creutzwald est l'élément majeur de cette politique permettant une prise en charge simple et rapide des usagers via les nombreuses permanences mises en place.

Cette action est renforcée par le partenariat avec le Bus France Services présent chaque mois au sein de trois quartiers de la Ville (quartier Maroc, quartier Breckelberg et quartier Garang-ancien territoire de la Politique de la Ville).

Les permanences d'aide administrative en Mairie permettent également une prise en charge des usagers dans leurs démarches et dans le besoin d'accompagnement face à une administration orientée vers le numérique.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Compléter l'offre en proximité dans les quartiers pour les personnes en difficulté de mobilité ou d'accès numérique ayant besoin d'un premier relais (lutter contre l'illettrisme et illettrisme des habitants des QPV)**
- ✓ **Renforcer le travail partenarial avec des permanences d'accès au droit au cœur des QPV**
- ✓ **Renforcer l'offre d'apprentissage du français comme vecteur de l'accès au droit pour les familles des quartiers prioritaires**

C.2. Egalité Femmes-Hommes

Les inégalités portent sur différents domaines de la vie des femmes et sont particulièrement accentuées sur la question de l'accès à l'emploi (manque de connaissance sur les dispositifs d'insertion, freins liés aux modes de garde des enfants...).

La question de l'isolement, de la non maîtrise du français pour certaines femmes, des violences intrafamiliales sont de réelles problématiques qui demandent des réponses quant à la prise en charge de ce public.

A cette fin, la Communauté de Communes du Warndt soutient le CMSEA-ESPOIR dans les actions d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et dans la mise en place d'un intervenant social en gendarmerie.

Des actions relatives à l'égalité femmes-hommes ont également été mises en place dans le milieu scolaire et périscolaire afin de travailler sur les représentations dès le plus jeune âge.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Sensibiliser tous les publics afin de prévenir les discriminations liées aux représentations de genre.**
- ✓ **Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les victimes**

C.3. La santé

La Communauté de Communes du Warndt a participé à l'élaboration d'un diagnostic local de santé sur le territoire du Warndt-Naborien. Ces travaux devraient déboucher sur un Contrat Local de Santé.

Toutefois, l'offre de soins est insuffisante à l'échelle du territoire.

La santé est un axe du Contrat de Ville qui reste encore modeste.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Actions relatives à la santé mentale des habitants des Quartiers Politique de la Ville**
- ✓ **Développer les actions autour du thème santé / bien-être afin d'agir sur la prévention**

D- THEMATIQUE SOCIALE, CITOYENNETE, JEUNESSE

D.1. Animation sociale et participation citoyenne

La Ville de Creutzwald accorde une importance toute particulière à la participation des habitants et au soutien à la vie locale.

Les deux centres sociaux contribuent à dynamiser ce lien social avec des temps de rencontre et des actions de convivialité.

Cela se traduit également par l'attractivité du Fonds de Participation des Habitants (FPH) et surtout l'engagement des conseillers citoyens.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Favoriser les échanges avec les habitants,**
- ✓ **Renforcer les échanges et la mutualisation sur les deux centres sociaux**
- ✓ **Poursuivre les actions d'appropriation de l'espace public, des événements festifs dans les quartiers**

D.2. La jeunesse

La question de la jeunesse et de sa prise en charge est un enjeu majeur du Contrat de Ville et de la politique sociale mise en œuvre sur les quartiers prioritaires.

Les 16-25 ans sont confrontés à de nombreuses difficultés, notamment ceux qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation.

Les problématiques sont nombreuses : décrochage scolaire, isolement, conduites à risques.

Pour les jeunes qui ne sont pas confrontés à ces difficultés, leur prise en charge en termes d'animations et d'activités demeure une question entière.

Les orientations à renforcer sont les suivantes :

- ✓ **Valoriser, faire connaître et mieux coordonner l'offre existante**
- ✓ **Approfondir le diagnostic jeunesse**
- ✓ **Reconquérir les adolescents, en écoutant leurs envies**
- ✓ **Agir sur le harcèlement chez les jeunes**

E- THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

S'il existe sur le territoire une bonne articulation entre Contrat de Ville et le CISPD, les questions de la sécurité et du sentiment de sécurité dans les quartiers restent primordiales et sont étroitement liées à la qualité de vie des habitants.

Les orientations à renforcer sont :

- ✓ **Les actions dédiées à la prévention de la délinquance (hors appel à projets FIPD)**
- ✓ **Développement de chantiers éducatifs sur le quartier Breckelberg/Fatima et le quartier Maroc**

F- THEMATIQUE EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le territoire de la Communauté de Communes du Warndt, historiquement affectée par la fin de l'exploitation charbonnière, est marqué par un taux de chômage important.

Les quartiers prioritaires sont plus durement touchés et le taux d'emploi y est beaucoup plus faible qu'à l'échelle du territoire. Les femmes sont plus durement affectées.

La fragilité des habitants des quartiers prioritaires (jeunes et femmes notamment) par rapport à l'emploi peut également s'expliquer par les difficultés d'adaptation au marché de l'emploi.

Les orientations à renforcer sont :

- ✓ **Poursuivre la mobilisation en faveur de l'accès à l'emploi :**
 - Développer les actions d'accompagnements et de mobilisation des demandeurs d'emploi des QPV
 - Assurer le déploiement d'actions de mobilisation en direction des publics spécifiques (jeunes, femmes, seniors)
- ✓ **Développer l'offre d'insertion et faire connaître les dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi existant pour les QPV.**
- ✓ **Faire connaître les métiers de l'artisanat**
- ✓ **Mobiliser les acteurs du Contrat de Ville pour lever les freins périphériques à l'emploi (mobilité, langue française, garde d'enfants...)**

G- THEMATIQUE LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

G.1. Logement

Les quartiers prioritaires sont essentiellement composés de logements sociaux, avec une présence prépondérante de collectifs.

Il s'agit d'un parc extrêmement concentré où la mobilité résidentielle y est assez faible.

G.2. Environnement et cadre de vie

Dans le cadre du Contrat de Ville, la thématique du cadre de vie est investie essentiellement à travers les chantiers éducatifs et ateliers jeunes d'embellissement et d'aménagement des espaces portés par l'équipe de prévention et les centres sociaux, avec soutien des bailleurs.

Le diagnostic en marchant de janvier 2024 a mis en lumière des faiblesses malgré l'investissement des équipes de proximité des bailleurs et des agents communaux :

- Dysfonctionnements au niveau du stationnement
- Besoins d'entretien et de réparation (mobilier urbain, voirie)
- La problématique de gestion des déchets et des encombrants

Les orientations à renforcer sont :

- ✓ **Améliorer le cadre de vie des habitants**
- ✓ **Inciter les habitants des quartiers à trier leurs déchets,**
- ✓ **Améliorer la lutte contre les incivilités et renforcer la sécurité**

3. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

A. Critères d'éligibilité et d'examen des dossiers

Préambule : Avant d'avoir recours aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville, les porteurs de projets doivent mobiliser en priorité les crédits de droit commun : fonds versés par l'Etat à travers ses ministères ou ses agences (DRAC, DREAL, DDETS, DDT...), par les établissements publics (CAF, ARS ...), les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseil départemental, conseil régional) et les établissements publics territoriaux. Peuvent aussi être sollicités les fondations, les bailleurs sociaux, les fonds européens (FEDER) ainsi que les fonds propres des porteurs de projets.

Il existe des dispositifs de financement spécifiques aux QPV (FIPDR pour la prévention de la délinquance, de la radicalisation violente et des violences faites aux femmes, MILDECA pour la prévention des addictions, DILCRAH pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie)

L'instruction des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

A.1. Critères d'éligibilité

- Les porteurs de projet sont des associations, des coopératives, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.
- Leurs actions doivent intervenir au bénéfice des habitants des Quartiers Politique de la Ville prioritairement et au quartier Garang considéré comme « poche de pauvreté », et sous certaines conditions au territoire vécu de ces QPV et s'inscrire dans les priorités thématiques pour bénéficier d'un financement.
- Chaque projet doit répondre aux objectifs du Contrat de Ville et apporter une réponse concrète à la situation des QPV.
- Les dossiers sont déposés dans les délais impartis soit avant le **30 décembre 2025**.
- Les dossiers doivent décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du projet : lieu, date, fréquence, intervenants, publics concernés ... et expliquer simplement en quoi l'action développée permet d'agir sur un ou plusieurs enjeux du Contrat de Ville.
- Les porteurs de projets respecteront la loi du 24/08/2021 qui a pour objectif de lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté, et les associations signeront le Contrat d'Engagement Républicain (CER).
- Il est demandé aux porteurs de projets de préciser la part financière restant à la charge des familles, dans la présentation des actions. Au regard de la fragilité des

publics concernés, la participation financière des familles doit être minime, voire symbolique.

A.2. Critères d'examen du dossier

- Le dossier doit être complet et comporter une lettre adressée à Monsieur le Maire de Creutzwald et/ou Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin de solliciter une subvention dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.
- L'action doit se dérouler entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2026**, sauf exception pour les actions relevant de l'année scolaire notamment.
- Les dossiers doivent être complets, intégralement renseignés et déposés dans les délais.
- Les actions seront soumises à la rédaction d'un bilan annuel, aussi les porteurs de projets veilleront à mentionner dans la fiche action quels sont les indicateurs objectifs qu'ils mettront en œuvre afin de mesurer la pertinence de leurs actions. Le compte rendu doit être individualisé par action et non pas un mémoire général dupliqué.

A.3. En cas de renouvellement d'une action

- Annexer le bilan de l'action réalisée à la nouvelle fiche action et faire état d'indicateurs précis, quantifiables et vérifiables, notamment la répartition hommes / femmes, jeunes de – 18 ans ou + 18 ans. Il est impératif de présenter le bilan en bonne et due forme, rédigé de façon synthétique, faisant apparaître les points forts et faibles du projet, les données chiffrées. Les comptes doivent être sincères, vérifiables et les dépenses et recettes réelles et justifiables.

=> Le bilan définitif devra être justifié sur DAUPHIN dès que la plateforme le permettra (courant janvier) et transmis au Service Politique de la Ville. Si l'action est toujours en cours, un bilan intermédiaire devra être présenté.

Les subventions accordées aux actions reconduites ne seront versées que sous réserve de l'examen du bilan dans toutes ses composantes (bilan financier, bilan quantitatif et qualitatif précis). Les signataires du Contrat de Ville sont en droit de refuser leur soutien à une action dont le bilan qualitatif et financier ne serait pas présenté ou ne permettrait pas d'évaluer l'intérêt pour les habitants des QPV de l'action financée en 2025.

B- Procédure

L'accès au portail pour la saisie en ligne de demande de financement s'effectue à partir du site institutionnel de l'A.N.C.T. : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le dossier dématérialisé doit être conforme au CERFA 12156*05. Pour accéder au Portail, il faut créer un compte et déposer votre demande.

Des guides de saisie USAGERS sont disponibles sur <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr> : voir « guide de connexion » et « guide d'une demande ».

Merci de bien vouloir les suivre scrupuleusement car la sélection des financiers conditionne l'acheminement de la demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.

L'application DAUPHIN permet à chaque porteur de projet d'éditer un document CERFA en ligne.

Merci de le télécharger, le compléter et le transmettre en pièce jointe par courrier électronique au Service Politique de la Ville de la CCW situé en Mairie de CREUTZWALD :

m.grunhertz@creutzwald.fr et b.heimberger@creutzwald.fr

Vous pouvez également contacter la cellule d'assistance technique de la plate-forme Dauphin : 09.70.81.86.94 ou par mail support.P147@proservia.fr

ou les interlocuteurs Politique de la Ville à la Préfecture de Moselle - Liste des contacts page 21

IMPORTANT : il est demandé aux porteurs une attention particulière sur le budget prévisionnel de l'action.

Il est important que vous mobilisiez les acteurs de droit commun avant les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, en précisant clairement les montants sollicités, que ce soit :

=> l'Etat (Préfet Politique de la ville BOP 147, rectorat, ARS, DRAC, ou autre service de l'Etat)

* Sélectionner 57- Etat –Politique de la ville (pour le BOP 147 – Crédit spécifique Politique de la ville)

* Service de l'Etat sollicité (services déconcentrés de l'Etat pour le droit commun)

=> Les collectivités territoriales (commune de Creutzwald et/ou la Communauté de Communes du Warndt, département de la Moselle, Région Grand Est)

* Sélectionner : 57-MOSELLE (DEPT) pour le Département de la Moselle,
GRAND EST (Conseil régional) pour la Région Grand Est.

=> Ainsi que les organismes gestionnaires en charge d'un service public (CAF, CDC, CPAM, CMA, CCI, France Travail...)

Les attributions sont arrêtées par la Préfecture pour les subventions de l'ETAT (ANCT)

Les dossiers seront tout d'abord examinés par les équipes techniques Service Politique de la Ville de la C.C. WARNDT situé en Mairie de Creutzwald et les services de l'Etat. Ils vérifieront leur éligibilité au regard des objectifs du contrat de ville, leur faisabilité financière et les indicateurs retenus pour l'évaluation. Les dossiers seront ensuite soumis aux décideurs financiers via le Comité Technique et validés en Comité de Pilotage.

N.B. :

Pour les porteurs émergeant pour la première année au Contrat de Ville, il conviendra de créer un compte « usagers » sur DAUPHIN : choix de l'identifiant, une adresse mail valide et un mot de passe. Un accompagnement tout au long de la démarche d'élaboration pourra être proposé par le Service Politique de la Ville de Creutzwald aux porteurs de projets.



Date limite de dépôt des dossiers : 30 décembre 2025

Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit !

Par ailleurs, aucune demande de subvention 2026 ne sera versée tant que les bilans de l'ensemble des actions subventionnées en 2025 n'ont pas été saisis sur la plateforme A.N.C.T. et adressés à la Préfecture de Moselle.

C- Les exclusions de l'appel à projets

Sont exclus de tous financement Contrat de Ville :

- L'aide aux porteurs pour des projets qui relèvent du fonctionnement permanent de la structure, des dépenses d'investissement, ou de leurs missions premières.
- Les actions à caractère commercial, religieux, politique, syndical, discriminatoire, communautariste ou séparatiste.

Sont exclus des dépenses éligibles :

- Les valorisations des apports en nature et du bénévolat

D- Liste des contacts :

Votre interlocuteur privilégié est le responsable de la Politique de la Ville de la CCW situé en Mairie de Creutzwald.

CC WARNDT – VILLE DE CREUTZWALD

Responsable Politique de la Ville

Mélanie GRUNHERTZ

☎ 03.87.81.89.73

✉ ville@creutzwald.fr / m.grunhertz@creutzwald.fr

Instruction des dossiers Politique de la Ville :

Bettina HEIMBERGER

☎ 03.87.81.89.83

✉ b.heimberger@creutzwald.fr

SOUS PREFECTURE de FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Délégué du Préfet -

Jonathan MIGNOT

☎ 03.87.84.60.56

✉ jonathan.mignot@moselle.gouv.fr

PREFECTURE de la MOSELLE

Direction de la coordination de l'appui territorial

☎ 03.87.34.87.34

Référents Politique de la Ville

Patricia METZEN

☎ 03.87.34.88.67

✉ patricia.metzen@moselle.gouv.fr

Jérémy SPIEGEL

☎ 03.87.34.88.68

✉ jeremy.spiegel@moselle.gouv.fr